



République Française



OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION
DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Communiqué de presse

Paris, le 31 mars 2011

Audition du collège de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a auditionné, mercredi 30 mars 2011, le collège de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), et son président, M. André-Claude Lacoste, à l'occasion de la présentation par cette Autorité de son quatrième rapport annuel d'activité : « L'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2010 ».

L'ASN a jugé qu'au vu des 1 964 inspections effectuées sur le terrain, dont 25 % de manière inopinée, le niveau de sûreté nucléaire et de la radioprotection en France demeurait d'un niveau « assez satisfaisant » en 2010, même si on compte 1 107 incidents dont trois de niveau 2 (la saisie à la main d'un objet radioactif à Chinon, la perforation d'un gant de protection à La Hague, l'altération d'une source au cobalt lors d'une opération de réparation d'un appareil de gammagraphie à l'usine Fleursmetal dans la Loire).

L'utilisation des techniques de radiologie en milieu médical demeure un sujet de préoccupation, en raison de la carence en praticiens formés, dont un programme assure cependant désormais progressivement l'augmentation des effectifs (430 fin 2010, 600 fin 2012).

L'ASN s'inquiète de l'exposition croissante au rayonnement du fait des traitements médicaux, d'un niveau déjà très critique aux États-Unis et au Japon. En France, l'enjeu est d'orienter vers les outils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) plutôt que vers les scanners qui délivrent des doses atteignant jusqu'à 20 mSv. Les sociétés savantes sont mobilisées pour sensibiliser les praticiens, mais il faudrait investir dans la création d'IRM.

S'agissant de la situation à la centrale nucléaire de Fukushima, M. André-Claude Lacoste a prévenu que la maîtrise de la situation, par le rétablissement du refroidissement des combustibles via une circulation continue d'eau douce, prendrait au mieux plusieurs semaines, sinon des mois, et que la zone concernée serait contaminée pour plusieurs années, voire des décennies. Il a rappelé le contexte dramatique créé par le double choc du séisme et du tsunami, qui accroît la difficulté du recueil d'informations.

Il a observé que le débat sur le niveau exigeant de sûreté de l'EPR, auquel serait imputable le surcoût responsable de la perte du marché d'Abou Dhabi fin 2009, relevait désormais d'un « autre monde », et a constaté par ailleurs les obstacles évidents à un contrôle sur la vente éventuelle, par certains pays, de réacteurs « *low cost* ».

Les centrales nucléaires françaises de 900 MWe atteignent leur trentième année, et la troisième visite décennale s'est déjà conclue par une autorisation de prolongation pour Tricastin 1. L'ASN adopte en ce domaine une démarche d'analyse au cas par cas ; une autorisation de poursuite d'activité n'empêche pas ultérieurement une poursuite de contrôle en activité. Toute visite décennale s'accompagne d'une mise à niveau de la sûreté. En Allemagne, en revanche, la gestion de la prolongation des centrales se révèle plus politique que technique, avec des « *stop and go* » assez déroutants pour les opérateurs.

La vidéo de cette audition est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.assemblee-nationale.tv/chaines.html?media=2415&synchro=0>

Contact OPECST : Catherine Forgeard : Tel. : 01.42.34.44.64
courriel : c.forgeard@senat.fr
Karine Rahuel : Tel. : 01.42.34.31.07
courriel : k.rahuel@senat.fr



Paris, le 1er avril 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ASN présente à l'OPECST son rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2010

A l'occasion de la présentation du rapport de l'ASN sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2010, l'ASN a été entendue mercredi 30 mars 2011 par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST). Cette audition a permis de nombreux échanges avec les parlementaires et la presse

L'ASN a estimé qu'au vu de près de 2 000 inspections effectuées, dont 25 % de manière inopinée, que l'année 2010 a été, sur le plan de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France, assez satisfaisante. 1 107 événements dont 140 de niveau 1 et trois de niveau 2 ont été déclarés à l'ASN en 2010.

Dans le domaine du nucléaire de proximité, la radiologie interventionnelle reste un sujet de préoccupation pour l'ASN. En effet, des doses localement élevées peuvent être délivrées aux patients et la radioprotection du personnel n'est pas toujours correctement assurée.

L'ASN se préoccupe également de l'exposition croissante des patients aux rayonnements ionisants du fait des traitements médicaux, déjà constatée dans plusieurs pays au monde. En France, l'enjeu est d'orienter vers les outils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) plutôt que vers les scanners qui peuvent délivrer des doses atteignant jusqu'à 20 mSv pour certains examens du corps entier. Les sociétés savantes sont mobilisées pour sensibiliser et former les praticiens, notamment par l'utilisation du guide du bon usage des examens d'imagerie médicale qu'elles ont réalisé. Mais, pour parvenir à une réelle maîtrise de la progression des doses délivrées aux patients, il convient de développer (doubler) le parc des appareils IRM, les indications de l'IRM étant de plus en plus nombreuses et spécifiques.

S'agissant de la situation à la centrale nucléaire de Fukushima, André-Claude Lacoste a estimé que le rétablissement par TEPCO du refroidissement des combustibles via une circulation continue d'eau douce, qui pourrait prendre plusieurs semaines, constitue la priorité. Il a poursuivi en rappelant que la zone concernée serait contaminée pour plusieurs années, voire des décennies. L'ASN mène depuis 2005 une réflexion sur les situations post-accidentelles, au travers d'un comité directeur organisé à cet effet, le Codirpa. André-Claude Lacoste a souligné le contexte dramatique créé par le double choc du séisme et du tsunami, qui accroît la difficulté de la gestion de la crise et par voie de conséquence le recueil d'informations. L'ASN tirera les enseignements de ces événements.

Les premières centrales nucléaires françaises de 900 MWe atteignent leur trentième année, et la troisième visite décennale s'est déjà conclue par une autorisation de prolongation pour Tricastin 1. L'ASN adopte en ce domaine une démarche d'analyse au cas par cas ; une autorisation de poursuite d'activité n'empêche pas ultérieurement une poursuite de contrôle en activité. Toute visite décennale s'accompagne d'une mise à niveau de la sûreté.

André-Claude Lacoste a enfin observé que le débat sur le niveau éventuellement trop exigeant de sûreté de l'EPR relevait désormais d'un « autre monde ». Il a rappelé que l'on ne pouvait « pas garantir qu'il n'y aurait jamais d'accident grave en France ».

Contact ASN : Evangelia Petit, 01 40 19 86 61, evangelia.petit@asn.fr

- [Consulter le site internet du rapport annuel 2010 de l'ASN](#)
- [Visionner l'intégralité de la présentation et les questions / réponses des parlementaires et de la presse](#)